

# Brevet Professionnel Aménagements Paysagers

## BP AP

Code RNCP : 38314

Diplôme de niveau 4

### Objectifs de la formation

- Organisation et suivi des chantiers
- Encadrement d'une équipe
- Entretien des végétaux
- Implantation et entretien d'infrastructures
- Maintenance de matériels
- Reconnaissance des végétaux

### Modalités Pédagogiques

- Chantiers réels
- Plateaux techniques
- Cours en salle
- Plateforme de cours à distance
- Explicitation des gestes professionnels

### Modalité de validation / Nom du certificateur

Le diplôme est délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

### Nos différences

- 12 semaines de stage pour mieux appréhender le geste professionnel
- Des situations professionnelles basées de la pratique explicitée
- Des équipements de sécurités + le SST
- Des activités pratiques en chantiers réels 1 fois par semaine
- CACES Minipelle + Permis BE



### Date de Formation



[Date de la prochaine session](#)



### Voie de Formation

Formation adultes  
Pratique et Théorique

### Public ciblé

- Demandeur d'emploi
- Porteur de projet
- Personne en reconversion, novice motivé par le monde agricole

### Pré-requis

- Aptitude physique
- Maîtrise des savoirs de base (français, mathématiques)
- Un niveau minimal en informatique
- Autonomie

### Conditions d'inscription

- Ne pas être salarié
- Motivation
- Sans condition d'âge

### Modalité de sélection

Tests de prérequis et entretien individuel  
Réponse dans la semaine qui suit l'entretien



Maîtrise des compétences



INVESTIR  
DANS VOS  
COMPÉTENCES



\* Formation organisée avec le concours financier de la Région Centre-Val de Loire et de l'Etat dans le cadre du Pacte Régional Investissement pour les Compétences \*



Chargée d'Ingénierie  
07 63 74 80 17  
02 48 70 55 15  
bourges@cfppa.fr  
Le Sollier CS18  
18570 Le Subdry

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap



- Accompagnement Personnalisé Individuel
- Présence d'une Référente Handicap dans le centre
- Partenariat avec des structures adaptées : CFAS, MDPH, URAPEDA...
- Salles de cours accessibles aux personnes à mobilité réduite. Par contre en entreprise, cela relève de l'exceptionnel.

## Modalité et délais d'accès

- En présentiel, l'entrée en formation peut se faire d'octobre à décembre

## Modalités d'Adaptation

A l'entrée en formation, chaque stagiaire a la possibilité de bénéficier d'un parcours individuel de formation

## Condition d'inscription à l'examen

- Avoir plus de 18 ans
- 1 an d'activité professionnelle + un diplôme de niveau 3 (CAP)
- si pas de diplôme : 1 an d'activité professionnelle en lien avec le secteur OU 3 ans hors secteur.

## Principaux débouchés

- Ouvrier espaces verts
- Ouvrier du paysage
- Chef d'équipe
- Jardinier

## Suites de parcours possibles

- BTS Aménagements paysagers

## Indicateurs (Session 2023)



## Date d'enregistrement de la certification

01-01-2024



## Durée et Rythme de la Formation

- 750h en centre
- 420h en entreprise
- 1 semaine en centre / 1 semaine en entreprise

## Contenus Principaux de la formation

**Capacité 1** : Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager - 69h

**Capacité 2** : Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement + formations réglementaires - 92h

**Capacité 3** : Réaliser des travaux d'entretien des végétaux - 191h

**Capacité 4** : Réaliser des travaux de mise en place de végétaux - 141h

**Capacité 5** : Mettre en place des infrastructures - 147h

**Capacité 6** : UCARE

## Modalités d'évaluation (Situation Professionnelle d'Évaluation)

**SPE1**: Plantation et protection (C21, C32, C41)

**SPE2**: Travail du sol et semis (C11, C21, C42)

**SPE3**: Les tailles (C11, C21, C31)

**SPE4**: Les infrastructures et la gestion de chantiers (C22, C51, C52)

**SPE5 et 6**: Analyse d'entreprise + UCARE (C12 + UCARE)

- Validation possible par blocs de compétences.
- 6 capacités + 1 UCARE à obtenir. Ils sont évaluées à travers des situations professionnelles d'évaluation

## Rémunération

- Indemnisation : en fonction des situations : Conseil Régional, France Travail...
- Indemnités région : entre 520 et 710 euros / mois

## Les tarifs de formation

10 220 € finançable par le conseil régional ou autres dispositifs : PRF , CPF , Contrat Pro, France Travail etc...



Site Spécifique  
Paysage

